

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

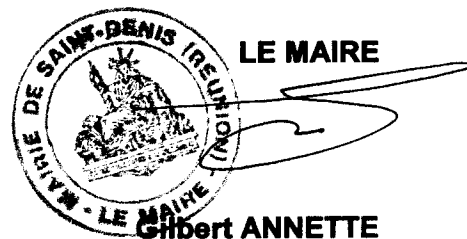
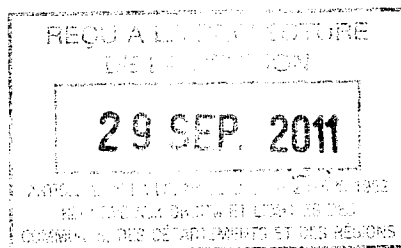
La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, par voie de régularisation, à l'élu suivant :

- Madame Claude BRISSAC-FERAL (14ème Adjointe, déléguée aux Relations Internationales) à l'occasion d'une mission de « coopération régionale » en Chine du 12 au 18 juin 2011 ;
- Monsieur Jean-Pierre ESPERET (13ème Adjoint, délégué à l'Urbanisme Réglementaire) à l'occasion d'une mission pour le « financement du projet SWAC » du 19 au 27 juin 2011 à Paris ;
- Madame Nicole HUMBLLOT (12ème Adjointe, déléguée à l'Intégration) à l'occasion d'une mission de « visite et confrontation du Pôle Intégration de la Ville de Paris » à Paris du 10 au 11 juillet 2011 ;
- Monsieur Alain COUDERC (15ème Adjoint, délégué aux Sports) à l'occasion d'une mission de « préparation des futurs Jeux des Iles » du 5 au 15 août 2011 aux Seychelles ;
- Madame Marylise ISIDORE (Conseillère Municipale) à l'occasion d'une mission au Congrès National du CCAS à Paris du 27 au 28 septembre 2011.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-57 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Donne mandat spécial aux élus suivants :

- Madame Claude BRISSAC-FERAL (14ème Adjointe, déléguée aux Relations Internationales) à l'occasion d'une mission de « coopération régionale » en Chine du 12 au 18 juin 2011 ;
- Monsieur Jean-Pierre ESPERET (13ème Adjoint, délégué à l'Urbanisme Réglementaire) à l'occasion d'une mission pour le « financement du projet SWAC » du 19 au 27 juin 2011 à Paris ;
- Madame Nicole HUMBLLOT (12ème Adjointe, déléguée à l'Intégration) à l'occasion d'une mission de « visite et confrontation du Pôle Intégration de la Ville de Paris » à Paris du 10 au 11 juillet 2011 ;
- Monsieur Alain COUDERC (15ème Adjoint, délégué aux Sports) à l'occasion d'une mission de « préparation des futurs Jeux des Iles » du 5 au 15 août 2011 aux Seychelles ;
- Madame Marylise ISIDORE (Conseillère Municipale) à l'occasion d'une mission au Congrès National du CCAS à Paris du 27 au 28 septembre 2011.

Délibération n° 11/5-57

ARTICLE 2

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011

LE MAIRE

